



Société
canadienne
du cancer

MÉMOIRE

Présenté au ministre des Finances du Québec

Monsieur Eric Girard

Février 2026

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Société canadienne du cancer
Défense de l'intérêt public



Résumé

La Société canadienne du cancer (SCC) collabore avec les gouvernements pour qu'ils instaurent des politiques de santé publique visant à prévenir le cancer et à améliorer la vie des personnes atteintes de cette maladie et de leurs proches aidants.

Ce document comprend deux grandes catégories de recommandations :

1. La prévention du cancer et l'encadrement des produits nocifs pour la santé
2. La réduction des coûts associés au cancer et l'accès aux soins et services

Dans un contexte budgétaire difficile et incertain, ce mémoire contient des recommandations qui permettraient de mieux prévenir le cancer et de réduire les coûts pour les personnes atteintes et leurs proches tout en améliorant l'accès aux soins et services en oncologie.

Les mesures proposées permettraient de générer près de 1 G\$ en nouveaux revenus pour le gouvernement sur 5 ans, tout en réduisant, à terme, le coût des soins de santé.

Nous croyons que tout le monde gagnerait à l'application de ces mesures. Les personnes atteintes auraient de meilleurs résultats de santé et les coûts associés à un diagnostic de cancer ainsi que le nombre de cas de cancer diminueraient, allégeant la charge des traitements sur le réseau de la santé et réduisant la pression sur ses professionnels.

À propos de la Société canadienne du cancer

La Société canadienne du cancer travaille sans relâche afin de sauver et d'améliorer des vies. Nous finançons les plus brillants chercheurs sur le cancer. Nous fournissons un réseau d'aide empreint de compassion à toutes les personnes atteintes de cancer, dans tout le Canada et pour tous les types de cancer. Avec le soutien des personnes touchées, des sympathisants, des donateurs et des bénévoles, nous créons un avenir plus sain. Nous avons tous un rôle à jouer.

Ça prend une société pour agir contre le cancer. Appelez au 1 888 939-3333 ou visitez cancer.ca aujourd'hui.

Pour toute information complémentaire :

David Raynaud
Gestionnaire principal, Défense de l'intérêt public
Société canadienne du cancer
david.raynaud@cancer.ca



La prévention du cancer et l'encadrement des produits nocifs pour la santé

Selon l'étude ComPARE (*Canadian Population Attributable Risk of Cancer* ou, en français, l'étude sur le risque attribuable du cancer chez la population canadienne) financée par la SCC, environ quatre cas de cancer sur dix pourraient être évités grâce à l'adoption d'un mode de vie sain et l'instauration de politiques qui protègent la santé des Québécois¹.

Ces chiffres démontrent l'impact potentiel d'une meilleure prévention de la maladie afin de favoriser une population en santé. L'enjeu est particulièrement pertinent dans le contexte actuel, où l'on cherche des manières de réduire la pression sur notre réseau de la santé. Réduire le taux de tabagisme, bouger plus, mieux s'alimenter et diminuer sa consommation d'alcool sont des exemples d'habitudes de vie qui réduisent les risques de cancer².

Malgré la stabilisation du taux d'incidence du cancer, entre le vieillissement de la population et son augmentation, il faut s'attendre à ce que le nombre de personnes recevant un diagnostic de cancer augmente. Il est donc primordial de prioriser la promotion des saines habitudes et la prévention tout en encadrant les produits nocifs pour la santé.

À cet effet, le 21 août 2025, l'ancien ministre de la Santé du Québec Christian Dubé a présenté la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 qui vise notamment à réduire le fardeau des maladies évitables de 10 %³. Selon l'ancien ministre, le budget de la santé est devenu intenable⁴. Il a aussi avancé que le tabagisme, l'obésité et la consommation d'alcool entraînent des dépenses de 10 milliards de dollars par année pour le gouvernement du Québec.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, les recommandations en matière de prévention, proposées dans ce mémoire, permettraient de générer des revenus pour l'État près de 1 G\$ sur cinq ans, tout en réduisant à terme les coûts de santé.

Tabac et vapotage

Malgré d'importants efforts, le cancer du poumon demeure le type de cancer le plus diagnostiqué et la principale cause de décès par cancer⁵. Le tabagisme est la cause d'environ 30 % de l'ensemble des décès attribuables au cancer et d'environ 75 % des décès par cancer du poumon. Il demeure la principale cause de maladies et de décès évitables au Québec. En effet, chaque année, le décès de 13 000 Québécois est associé au tabagisme, et un fumeur sur deux décède des conséquences de sa consommation de tabac.

Au-delà de ce lourd tribut que paie le Québec en vies humaines, le tabac a aussi un impact sur notre système de santé. En effet, il est estimé qu'il entraîne des coûts directs et indirects

¹ [Risque attribuable du cancer au Canada - ComPARE](#)

² [Nombre de cas de cancer qui pourraient être évités au Québec - Société canadienne du cancer](#)

³ [Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

⁴ [Le budget en santé est « intenable », dit le ministre Dubé | Radio-Canada](#)

⁵ [Statistiques canadiennes sur le cancer | Société canadienne du cancer](#)



de 3,79 G\$ par année associés notamment à l'utilisation accrue des services de santé⁶. De plus, le tabagisme représenterait 32 % des coûts occasionnés par les journées complètes d'hospitalisation et occuperait 27 % du temps de travail des infirmières⁷.

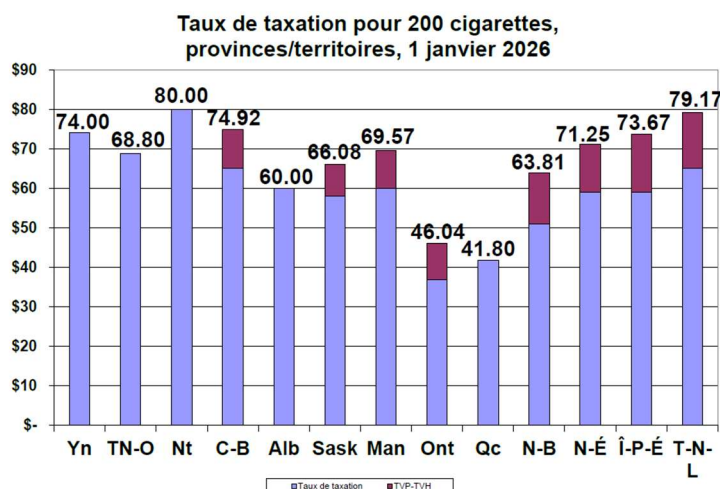
Au niveau du vapotage, la plus récente étude sur la santé des jeunes fréquentant l'école secondaire au Québec montre que la consommation de ces produits est en augmentation, passant de 11 % en 2016-2017 à 16 % en 2022-2023⁸. Les cigarettes électroniques sont une porte d'entrée pour les jeunes à la dépendance à la nicotine. Après avoir lutté pendant décennies pour réduire le taux tabagisme, il serait dommage de laisser une nouvelle génération devenir dépendant à la nicotine.

Ainsi, la SCC propose plusieurs pistes de solution afin de protéger la santé des Québécoises et des Québécois des dangers des produits du tabac.

Augmentation de la taxe spécifique sur le tabac

Premièrement, une hausse des taxes sur le tabac contribuerait à réduire le taux de tabagisme et à protéger les jeunes de l'initiation à la consommation du tabac, tout en accroissant les revenus de l'État. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la littérature scientifique montrent que c'est la stratégie la plus efficace pour diminuer le tabagisme au sein de la population générale. Ces études montrent aussi que la hausse des taxes sur le tabac est particulièrement efficace pour réduire le tabagisme chez les jeunes, car les adolescents sont plus sensibles à la variation du prix des cigarettes.

Comme l'illustre le graphique suivant, le taux de taxation sur le tabac au Québec est le plus bas des provinces et des territoires du Canada.



Source : Société canadienne du cancer

⁶ [Loi concernant la lutte contre le tabagisme; Rapport de mise en œuvre 2020-2025](#)

⁷ [Pierre-Yves Crémieux, Lisa Pinheiro, Marissa Ginn et Michel Cloutier - Impact direct du tabagisme sur le système de santé au Québec - 10 août 2010](#)

⁸ [La santé physique et les habitudes de vie des jeunes du secondaire](#)



Contrairement à ce que prétend l'industrie, l'augmentation de la taxe sur le tabac n'a pas d'effet sur le niveau de contrebande. Dans le plan budgétaire 2024-2025 du gouvernement du Québec, il est indiqué que malgré les récentes augmentations de taxes, la part de marché de la contrebande reste stable au Québec, toujours estimée à moins de 10 %⁹.

Notre recommandation d'augmenter les taxes sur le tabac au Québec serait bénéfique pour la santé publique et pour les fonds publics. En plus de générer des revenus additionnels considérables, une hausse de la taxe sur les produits du tabac entraînerait une réduction du tabagisme et, par conséquent, de la morbidité et de la mortalité.

Revenus additionnels projetés en fonction de différentes hausses des taxes

Augmentation du prix par cartouche/par paquet	Hausse annuelle des revenus	Revenus générés jusqu'en 2029-2030
4,24 \$ (Rattrapage de l'Ontario)	65 M\$	325 M\$
2 \$	35 M\$	175 M\$

Source : Estimation basée sur les données gouvernementales, incluant une baisse de consommation

Dans la Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025, on estime que chaque baisse d'un point de pourcentage du tabagisme ferait économiser annuellement 41 millions de dollars en coûts directs de soins de santé et 73 millions de dollars en coûts indirects, pour un total de 114 millions de dollars par année ⁹.

Dans un sondage Ipsos commandé par la SCC en mars 2025, 77 % des répondants au Québec ont affirmé être favorable à l'augmentation de la taxe sur les cigarettes pour réduire le tabagisme chez les jeunes.

Implantation de frais de recouvrement à l'industrie du tabac

Deuxièmement, l'industrie du tabac est responsable de l'épidémie de tabagisme et devrait être tenue de rembourser au gouvernement du Québec les coûts engendrés par la lutte contre cette épidémie, soit le coût de la stratégie de réduction du tabagisme et le remboursement des produits pharmacologiques d'aide à la cessation tabagique. Ce remboursement repose sur le principe du pollueur-payeur. La redevance de recouvrement des coûts, qui permettrait de couvrir les dépenses annuelles liées à la stratégie de réduction du tabagisme, viendrait compléter la poursuite intentée par le gouvernement québécois contre les fabricants de produits du tabac pour recouvrer les coûts engendrés dans les soins de santé.

Le gouvernement fédéral va de l'avant avec l'instauration d'un frais de recouvrement des coûts auprès des fabricants de produits du tabac afin de financer les initiatives liées au tabac prévues dans la stratégie fédérale de lutte antitabac. Une loi habilitante fédérale a été adoptée le 20 juin 2024 à cet effet. De plus, le Règlement sur les redevances à payer sur le tabac¹⁰ a été adopté le 6 mars 2025, et le premier paiement annuel de l'industrie du tabac au

⁹ [Budget 2024-2025 – Plan budgétaire](#)

¹⁰ [La Gazette du Canada, Partie 2, volume 159, numéro 7 : Règlement sur les redevances à payer sur le tabac](#)

gouvernement fédéral doit avoir lieu en novembre 2026. Cette approche fédérale pourrait servir de base à une redevance de recouvrement des coûts pour le gouvernement du Québec.

Aux États-Unis, les frais de la Food and Drug Administration (FDA) impose des frais aux fabricants de produits du tabac selon leur part de marché, ce qui permettra de rembourser en entier les 712 M\$ US⁹ qu'elle dépense annuellement pour la lutte contre le tabagisme¹¹. Un tel système de recouvrement des frais existe au fédéral pour le cannabis¹².

Au Québec, des frais pour le recouvrement des coûts liés au tabac rapporteraient annuellement environ 30 M\$ au gouvernement, si l'on considère la somme qu'il investit actuellement dans la stratégie de lutte contre le tabagisme, y compris le montant lié au remboursement des produits d'aide à la cessation tabagique. Les frais payés par chaque fabricant de produits du tabac dépendraient de leur part de marché. Ainsi, un fabricant ayant une part de marché de 60 % paierait des frais annuels de 18 M\$ (60 % de 30 M\$).

Revenus projetés par la mise en place de frais de recouvrement au Québec

	Hausse annuelle des revenus	Revenus générés jusqu'en 2029-2030
Mise en place de frais de recouvrement au Québec	30 M\$	150 M\$

Dans un sondage Léger commandé par la SCC en janvier 2023, 84 % des répondants au Québec ont affirmé être favorables à ce que l'industrie du tabac paie annuellement au gouvernement du Québec l'équivalent des coûts de la stratégie québécoise de lutte contre le tabagisme.

Mise sur pied de frais pour l'obtention d'un permis de vente

Troisièmement, au Québec, la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la lutte contre le tabagisme obligent déjà tous les détaillants de produits du tabac à détenir un permis/certificat d'inscription. Toutefois, aucuns frais ne sont exigés.

Au Canada, les frais de permis de vente de produits du tabac sont de plus en plus usuels. Deux provinces (le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) et au moins 25 municipalités canadiennes exigent des frais dont le montant varie de 40 \$ à 1192 \$. Plusieurs d'entre elles demandent un coût initial élevé pour obtenir le permis et des frais annuels moins importants pour son maintien.

Des exemples de municipalités exigeant des frais de permis de vente de tabac annuel comprennent Ottawa (au coût de 1192 \$)¹³, Hamilton (863 \$)¹⁴ et Edmonton (239 \$)¹⁵. Aucuns frais municipaux de permis de vente de tabac n'existent au Québec. De plus, un nombre croissant de provinces et de municipalités ont un système de permis payant pour les

¹¹ [FDA: User Fees Explained | FDA](#)

¹² [Recouvrement des coûts liés à la réglementation du cannabis - Canada.ca](#)

¹³ [Permis d'entreprise | Ville d'Ottawa](#)

¹⁴ [LICENSING BUSINESS REFERENCE GUIDE](#)

¹⁵ [2025 Business Licence Fee Schedule](#)



magasins qui vendent des produits de vapotage, notamment le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Le 9 décembre 2025, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a publié son rapport de mise en œuvre des cinq dernières années de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme¹⁶. Le rapport recommandait, entre autres mesures, l'instauration d'un permis tarifé dans le but de résoudre les contournements de l'interdiction de vendre des produits de vapotage présentant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac.

Au Québec, les restaurants doivent payer des frais de permis d'alcool de 674 \$ par année¹⁷. Rien ne justifie que les restaurateurs doivent payer ces frais alors que les détaillants de produits du tabac ne sont pas tenus d'en payer de semblables.

Un système de permis payant permettrait aussi de renforcer l'application du règlement sur l'encadrement des produits de vapotage en interdisant la vente d'additifs alimentaires dans ces boutiques et en contrôlant la densité des points de vente et leur proximité avec des établissements scolaires.

La recommandation de la SCC est de fixer le prix de ce permis à 365 \$, par année, ce qui entraînerait des revenus annuels pour le gouvernement d'environ 2,6 M\$. Cette mesure serait donc à coût nul pour le gouvernement.

Allouer une proportion importante des fonds issus du règlement du procès contre le tabac au renforcement de la stratégie de lutte contre le tabac

Le 6 mars 2025, le plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et les gouvernements des provinces¹⁸ a été entériné. Pour le Québec, le gouvernement a reçu un montant de 1,7 G\$ et recevra le reste des montants (environ 5 G\$) sur une vingtaine d'années. Ces montants importants représentent des leviers financiers et une occasion historique de renforcer les mesures de santé publique en matière de réduction du tabagisme.

La SCC et ses partenaires impliqués dans la lutte contre le tabagisme demandent qu'une part importante des montants du règlement entre l'industrie et le gouvernement soit réinvestie afin de financer des activités pour réduire le taux de tabagisme et de vapotage, particulièrement chez les jeunes.

¹⁶ [Rapport sur l'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme 2020-2025](#)

¹⁷ [Détaillants - Régie des alcools, des courses et des jeux \(RACJ\) \(gouv.qc.ca\)](#)

¹⁸ [Budget 2025-2026 – Plan budgétaire](#)



LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- augmente la taxe spécifique sur le tabac jusqu'à ce qu'elle atteigne ou dépasse le deuxième plus bas taux au Canada, soit celui de l'Ontario.
- impose des frais de recouvrement des coûts aux fabricants de produits du tabac de 30 M\$, ce qui correspond aux montants liés à la stratégie de lutte contre le tabagisme et au remboursement des produits d'aide à la cessation tabagique du gouvernement du Québec.
- mette sur pied un système de permis de vente et fixe les frais de ce permis à un minimum d'un dollar par jour, soit 365 \$ par année. Cette mesure permettrait de générer un revenu d'environ 2,6 M\$ par année.
- investisse une part importante du règlement contre l'industrie du tabac dans la diminution du tabagisme et du vapotage.



Boissons sucrées

Les boissons sucrées sont un enjeu de santé publique important, notamment pour les jeunes Québécoises et Québécois. En effet, un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) montre que les enfants et les adolescents ont une consommation de sucre libre supérieure à celle des adultes. L'apport calorique moyen provenant des sucres libres est de 16,7 % chez les jeunes âgés de 9 à 13 ans et de 17,1 % chez les jeunes de 14 à 18 ans¹⁹. De plus, selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021 de l'Institut de la statistique du Québec, 52 % des Québécois consomment des boissons sucrées tous les jours.²⁰

À l'échelle canadienne, une étude cofinancée par la SCC a révélé que la mise en œuvre d'une taxe de 20 % sur les boissons sucrées permettrait de sauver plus de 13 000 vies et de prévenir 21 777 cas de cancer, 61 230 cas de cardiopathie ischémique, 8151 accidents vasculaires cérébraux et 215 846 cas de diabète de type 2²¹.

Une taxe sur les boissons sucrées serait une mesure efficace pour en réduire la consommation. De telles mesures visant à réduire le nombre de personnes atteintes de cancer et les coûts du traitement de cette maladie doivent être mises en place dès maintenant²². La sensibilisation aux effets négatifs des boissons sucrées sur la santé, associée à de nouvelles taxes sur ces produits, aiderait les consommateurs à faire des choix plus éclairés.

Plusieurs juridictions à travers le monde, comme le Mexique, le Chili, la Hongrie, le Royaume-Uni et la France, ont déjà mis en place une taxe sur les boissons sucrées en poursuivant des objectifs de santé publique²³. Selon l'INSPQ, de manière générale, dans les juridictions qui ont mis en place une taxe sur les boissons sucrées, il y a eu une diminution des achats de boissons sucrées à court et moyen terme²⁴. L'OMS recommande d'imposer une taxe sur les boissons sucrées pour réduire l'incidence du cancer, des maladies cardiaques et du diabète^{25,26}.

Au Canada, Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) a mis sur pied une taxe de 0,20 \$ par litre sur les boissons sucrées et les revenus ont été supérieurs à ce qui avait été anticipé par le gouvernement avant d'être aboli pour des raisons politiques. D'ailleurs, une étude a démontré l'efficacité de cette mesure, car dès la première année de la mise en place de cette taxe, il y a eu une diminution de 12 % des ventes de boissons sucrées²⁷.

¹⁹ [Analyse d'une politique publique : la taxation des boissons sucrées \(inspq.qc.ca\)](https://inspq.qc.ca/analyse-dune-politique-publique-la-taxation-des-boissons-sucrees)

²⁰ [Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021](#)

²¹ Jones, Ac. Veerman, JI. Hammond, D. (2017). The Health and Economic Impact of a Tax on Sugary Drinks in Canada.

²² Idem

²³ [SugaryDrink_tax_maps_2020_August_REV.pdf](#)

²⁴ [La taxation des boissons sucrées, une mesure de santé publique prometteuse](#)

²⁵ [L'OMS lance une initiative audacieuse destinée à faire augmenter les taxes sur les produits nocifs pour la santé et à sauver des millions de vies](#)

²⁶ [WHO manual on sugar-sweetened beverage taxation policies to promote healthy diets](#)

²⁷ [Evaluating Canada's First Sugar-Sweetened Beverage Tax in Newfoundland and Labrador - Fondation Coeur + AVC](#)

Cependant, dans un souci d'équité et de réduction des inégalités de santé, il reste important de réinvestir ces sommes dans des programmes structurants de promotion de saines habitudes de vie ou de prévention du cancer qui soutiennent les communautés défavorisées. En effet, la consommation de boissons sucrées est plus élevée dans ces dernières²⁸.

Revenus projetés de la taxation des boissons sucrées

Montant de la taxe sur les boissons sucrées	Revenus annuels	Revenus générés jusqu'en 2029-2030
Taxe de 20 cents le litre	50 à 100 M\$	250-500 M\$

Source : Estimation basée sur les données de consommation de l'INSPQ, incluant une baisse de la consommation de 15 %

Les revenus potentiels de la taxation dépendent du périmètre final de la taxe.

Alcool

L'alcool est classé comme carcinogène du groupe 1 (substance carcinogène) par le Centre international de recherche sur le cancer. Boire n'importe quel type d'alcool fait augmenter le risque d'au moins 9 types de cancer différents. Les données montrent que la consommation régulière d'alcool au fil du temps — même à de faibles niveaux — augmente le risque de développer un cancer associé.

Le Québec est l'une des provinces où l'on consomme le plus d'alcool au pays. En effet, 84 % des hommes et 79 % des femmes affirment prendre de l'alcool²⁹. Encore aujourd'hui, même si 83 % des Québécois savent que la consommation d'alcool peut causer certains cancers, près de 60 % d'entre eux estiment que boire avec modération est sans danger, et 40 % d'entre eux croient que consommer modérément de l'alcool a des effets bénéfiques sur la santé³⁰. Selon l'étude ComPARE, on pourrait éviter 850 cas de cancer par année en réduisant la consommation d'alcool des Québécoises et des Québécois³¹.

En 2020, l'alcool a contribué à 17 098 décès au Canada. La même année, les coûts associés à la consommation d'alcool au Canada se sont élevés à 19,7 milliards de dollars (dont 6,3 milliards de dollars dépensés pour les soins de santé), ce qui représente des coûts plus élevés que pour toute autre substance, y compris le tabac, le cannabis et les opioïdes. Le Canada a un déficit financier causé par l'alcool d'environ 6,2 milliards de dollars par année en tenant compte à la fois des revenus du gouvernement et des coûts sociétaux (soins de santé, perte de productivité, justice pénale et autres coûts directs)³².

Pour ce qui est du Québec, on estime que le décès de 3109 personnes a été causé par l'alcool en 2020, dont 843 décès liés au cancer. Quand on soustrait les coûts directs et indirects aux

²⁸ [Mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir la consommation d'eau : leurs effets potentiels sur les inégalités sociales de santé](#)

²⁹ [alcool_en_bref.pdf \(aspg.org\)](#)

³⁰ [La consommation d'alcool : qu'en pense la population du Québec? | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)

³¹ [Nombre de cas de cancer qui pourraient être évités au Québec - Étude ComPARE \(cancer.ca\)](#)

³² [CAPE 3.0 : Résultats fédéraux \(uvic.ca\)](#)

revenus engendrés par l'alcool, on s'aperçoit que ce produit entraîne une perte de revenus annuels de 315 millions de dollars par année pour le Québec³³.

Ainsi, la SCC recommande au gouvernement du Québec d'établir un prix minimum par verre d'alcool standard afin de réduire la consommation d'alcool et ainsi protéger la santé des Québécois tout en augmentant les revenus de l'État.

Selon un rapport de l'INSPQ, un prix minimum de 1,50 \$ par verre sur les boissons alcoolisées diminuerait les décès liés à l'alcool de 5,9 % et un prix minimum de 1,75 \$ entraînerait une diminution des décès de 11,5 %³⁴. De plus, l'OMS recommande d'augmenter les taxes sur l'alcool afin de réduire la consommation de ces produits et générer des revenus qui peuvent être réinvestis pour financer la santé et le développement³⁵.

Investissements en santé publique

Le budget de la Santé du Québec est passé de 40 milliards de dollars en 2017-2018 à plus de 66 milliards en 2025-2026³⁶, soit une augmentation de plus de 50 %. Le budget de la Santé représente près de la moitié du budget total du Québec.

Ces données montrent l'importance d'un rehaussement du financement de la prévention du cancer. Pourtant, le pourcentage des dépenses en santé publique du Québec sur les dépenses totales de santé est le plus faible des provinces canadiennes. C'est d'ailleurs la seule province où cette part a diminué avec le temps³⁷. De plus, dans le budget 2025-2026, les investissements en santé publique ont diminué de 127 M\$ par rapport aux budgets initiaux de 2024-2025.

Finalement, la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 présentée en août 2025 n'a, pour le moment, aucun financement dédié malgré des objectifs ambitieux³⁸.

Dans un sondage Léger commandé par la SCC en février 2023 au Québec, 86 % des répondants ont affirmé être favorables à ce que le gouvernement du Québec fasse des investissements substantiels afin de faire de la prévention une priorité gouvernementale.

³³ [CAPE 3.0 : Résultats du Québec](#)

³⁴ [Un prix minimum par verre d'alcool standard pour le Québec : estimation de l'impact sur les décès et les hospitalisations](#)

³⁵ [L'OMS lance une initiative audacieuse destinée à faire augmenter les taxes sur les produits nocifs pour la santé et à sauver des millions de vies](#)

³⁶ [Statistiques budgétaires Québec Mars 2025 - Tableau 29](#)

³⁷ [Le devoir de faire autrement - Partie 1 : Renforcer le rôle stratégique de la santé publique \(gouv.qc.ca\)](#)

³⁸ [Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)



LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- mette sur pied une taxe de 20 % sur les boissons sucrées dont les revenus seront réinvestis dans des activités de promotion de saines habitudes de vie, de prévention et de réduction des iniquités de santé.
- instaure un prix minimum par verre standard dans tous les points de vente d'alcool.
- redéfinisse la mission de la Société des alcools du Québec (SAQ) afin d'y intégrer des objectifs de prévention et de santé publique.
- augmente progressivement ses investissements visant à prévenir les maladies chroniques comme le cancer pour qu'ils représentent 5 % du budget de la Santé, favorisant ainsi l'adoption de saines habitudes de vie, créant des environnements sains et réduisant la pression sur le système de santé.
- annonce des fonds dédiés afin de soutenir la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035³⁹ et de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs ambitieux.

³⁹ [Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)



La réduction des coûts associés au cancer et l'accès aux soins et services

Accès aux soins et services en oncologie

L'accès aux soins et services en oncologie est l'une des clés de la lutte contre le cancer. Que ce soit au moment du dépistage de la maladie ou du début des traitements, plus le cancer est pris en charge rapidement, meilleures sont les chances de survie; les traitements seront moins lourds pour les personnes atteintes et le réseau de la santé réduira, à terme, ses coûts en ressources humaines et financières.

Au moment d'écrire ce mémoire, voici quelques statistiques sur l'accès aux soins en oncologie au Québec⁴⁰ :

- Plus de 43 % des personnes atteintes en attente d'une consultation avec un oncologue sont considéré comme hors délais.
- En novembre 2025, il y avait 4041 personnes en attente d'une opération oncologique, contre 3018 en novembre 2020.
- 314 personnes sont en attente d'une opération oncologique depuis plus de 57 jours (cible maximale du MSSS).
- 56 % des chirurgies oncologiques sont réalisées en 28 jours ou moins alors que la cible est de 69 %.

Une étude réalisée en 2025 en partenariat avec l'institut Angus Reid nous montre quelques autres tendances inquiétantes⁴¹ :

- La moitié des Canadiens font face à des obstacles pour accéder aux soins primaires, car soit ils n'ont pas de médecin de famille (19 %), soit ils rencontrent des difficultés à obtenir des rendez-vous (30 %).
- Les médecins de famille sont souvent la porte d'entrée pour un dépistage, un diagnostic et un traitement précoces du cancer.
- Les Canadiens sans médecin de famille sont deux fois plus susceptibles de subir des retards dans leur diagnostic et pour l'obtention d'un rendez-vous avec des spécialistes.

Il est donc crucial pour Santé Québec d'obtenir les ressources dont elle a besoin afin d'assurer que les personnes touchées par le cancer aient les ressources dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin.

Une des clés de l'amélioration de l'efficacité des programmes de dépistage du cancer est le développement d'une infrastructure numérique qui permettrait de moderniser les outils actuels et d'en développer de nouveaux, permettant par exemple de lancer des programmes de dépistage organisés. Pourtant, les investissements en technologies de l'information de Santé Québec ont diminué de 77 M\$, entre 2022-2023 et 2024-2025, soit une diminution de 20 % des montants⁴¹.

⁴⁰ [Performance du réseau de la santé et des services sociaux | Gouvernement du Québec](#)

⁴¹ [Planification stratégique de Santé Québec 2025-2028 : Prendre soin des gens. Aller de l'avant.](#)



Coûts liés à un diagnostic de cancer pour les personnes atteintes et leurs proches

En décembre 2024, la Société canadienne du cancer a publié un rapport spécial sur les répercussions économiques du cancer au Canada. Ce rapport montre que le cancer coûte en moyenne près de 33 000 \$ à vie pour une personne atteinte au pays. Ainsi, les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants paieront de leur poche 20 % des coûts totaux du cancer, soit un montant de 7,5 G\$ en 2024⁴².

Les personnes atteintes de cancer perçoivent leur fardeau financier comme élevé, dépensant environ un tiers de leur revenu mensuel en coûts liés au cancer. En effet, une revue scientifique de 2021 a révélé qu'au Canada, les adultes atteints de cancer et leurs proches aidants dépensaient de leur poche de 20 \$ à plus de 530 \$ par mois pour leur cancer⁴³.

Des difficultés financières peuvent réduire les chances d'obtenir de bons résultats de santé et certaines personnes choisissent de reporter ou de sacrifier des aspects de leur traitement. Un sondage Léger financé par la Fondation Cœur + AVC et la SCC montre que 22 % des Canadiens ont indiqué avoir coupé des comprimés, sauté des doses de médicaments ou ne pas avoir renouvelé leur prescription en raison de leur coût⁴⁴.

De plus, dans un sondage mené en partenariat avec le groupe Angus Reid en février 2024, plus du deux tiers des répondants ont indiqué que s'ils avaient à assumer des dépenses supplémentaires pour suivre un traitement contre le cancer, ils éprouveraient des difficultés à couvrir leurs dépenses mensuelles⁴⁵.

Une étude menée en partenariat avec Angus Reid a montré qu'un quart des patients atteints de cancer se déplaçaient hors de leur ville pour recevoir un traitement, souvent pour des séjours prolongés. En outre, les répondants ont souligné que les déplacements pour les soins mettent à rude épreuve la santé mentale (71 %), les finances (62 %) et leur logistique (63 %). Ces charges pèsent non seulement sur les patients, mais aussi sur les aidants qui fournissent un soutien essentiel. Les personnes touchées par le cancer et les aidants en milieu rural portent le fardeau le plus lourd⁴⁷.

Toutes ces données montrent qu'il y a un fardeau financier important à la suite d'un diagnostic de cancer pour les personnes atteintes et leurs proches. Dans un pays riche comme le Canada, doté d'un système de santé universelle, il est inacceptable de laisser des personnes choisir entre couvrir leurs dépenses quotidiennes ou recevoir leurs traitements contre le cancer.

Partout au pays, il y a un manque de programmes gouvernementaux cohérents et de financement pour une gamme de tests, de services en oncofertilité, d'appareils, de produits

⁴² [Statistiques canadiennes sur le cancer - Un rapport spécial de 2024 sur les répercussions économiques du cancer au Canada](#)

⁴³ Ragorri, N., de Oliveira, C., Fitzgerald, N., & Essue, B. (2021). The Out-of-Pocket Cost Burden of Cancer Care-A Systematic Literature Review. *Current oncology (Toronto, Ont.)*, 28(2), 1216–1248. <https://doi.org/10.3390/curroncol28020117>

⁴⁴ [Un sondage national révèle que près d'une personne sur quatre au pays coupe des comprimés, saute des doses de médicaments ou ne se procure pas leur prescription en raison de leur coût | Société canadienne du cancer](#)

⁴⁵ [Un sondage de la Société canadienne du cancer révèle l'ampleur du fardeau financier d'un diagnostic de cancer sur les Canadiens | Société canadienne du cancer](#)

et de services requis pendant l'expérience du cancer. Ces produits et services comprennent, sans toutefois s'y limiter, les prothèses, les produits d'assistance, les fournitures postopératoires, les mesures de soutien aux effets secondaires, la préservation de la fertilité, le counseling et les médicaments sur ordonnance et en vente libre.

Dans le cadre du soutien du gouvernement aux déplacements médicaux et à l'hébergement des personnes atteintes de cancer, tous les programmes devraient soutenir les déplacements interprovinciaux ou interterritoriaux pour permettre à celles-ci d'accéder à un traitement contre leur cancer, incluant les essais cliniques, lorsqu'il n'est pas disponible dans leur province ou leur territoire respectif.

Les personnes atteintes de cancer ont souvent besoin de produits et de services de santé supplémentaires pour gérer leur bien-être pendant et après le traitement du cancer qui ne relèvent pas des régimes d'assurance-maladie provinciaux, territoriaux et privés. Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour s'assurer de réduire le fardeau financier d'un diagnostic de cancer sur les personnes atteintes.

Proches aidants

Finalement, la SCC tient à reconnaître l'importance de l'apport des personnes proches aidantes (PPA) dans le processus de traitement et de rétablissement des personnes atteintes. Elles offrent un soutien essentiel aux personnes atteintes de problèmes de santé complexes comme le cancer. Avec le vieillissement de la population, les responsabilités en matière de soins augmenteront avec le besoin continu de conserver un emploi, d'élever une famille et de prendre soin de soi-même.

Au Québec, un rapport de l'APPUI démontre qu'un tiers des adultes sont PPA (2,4 millions de personnes) et offrent de nombreux services à leurs proches. De plus, 46 % des PPA québécoises y consacrent plus de cinq heures par semaine, et 19 % des PPA y consacrent 20 heures ou plus (452 000 personnes). Le document montre aussi que 9 % des PPA soutiennent un ou des proches atteints de cancer. La majorité des PPA n'ont pas de diplôme d'études supérieures et leur proportion est encore plus élevée au sein des aidants qui y consacrent 20 h ou plus⁴⁶.

La SCC tient à rappeler que, dans le texte de la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*, l'un des quatre axes sur lesquels les orientations de la politique nationale pour les proches aidants doivent se baser est *le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière*⁴⁷.

Dans un sondage Léger commandé par la SCC en février 2023 au Québec, 89 % des répondants ont affirmé être favorables à rendre les critères d'admissibilité de crédit d'impôt pour les PPA plus flexibles afin de mieux refléter les réalités auxquelles elles font face.

⁴⁶ [Enquête sur la proche aide au Québec - L'Appui](#)

⁴⁷ [R-1.1 - Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes](#)



LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- bonifie la Politique de déplacement des usagers⁴⁸ et rende plus accessible ses programmes afin de mieux soutenir les personnes atteintes de cancer et leurs proches.
- développe et mette en œuvre des mécanismes de collecte de données pour mieux comprendre l'impact des difficultés financières liées au stationnement, aux déplacements et à l'hébergement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants afin d'établir un accès équitable au transport et à l'hébergement.
- rende les critères d'admissibilité au crédit d'impôt remboursable plus flexibles pour les proches aidants, notamment en modifiant ou en supprimant les critères de 12 mois ou de 365 jours consécutifs de proche aidance, pour qu'ils puissent accéder à cette aide malgré les défis auxquelles ils font face.
- mette sur pied une allocation pour les personnes proches aidantes afin de lutter contre l'appauvrissement causé par la perte de revenus et les coûts associés pour soutenir un proche.
- s'assure que les ressources nécessaires sont mises à la disposition de Santé Québec, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources humaines, technologiques et financières, pour assurer l'accès aux soins et services en oncologie à ceux qui ont besoin d'y accéder sont en mesure de le faire en temps opportun et de manière équitable.
- améliore l'accès aux essais cliniques et l'innovation en santé en mettant en place les recommandations du Plan d'action relatif aux essais cliniques sur le cancer⁴⁹.

⁴⁸ [Politique de déplacement des usagers du réseau de la santé et des services sociaux](#)
⁴⁹ [Plan d'action relatif aux essais cliniques sur le cancer - Société canadienne du cancer](#)



Résumé des recommandations

1. Pour améliorer la prévention du cancer, il faut que le gouvernement du Québec :

- augmente la taxe spécifique sur le tabac jusqu'à ce qu'elle atteigne ou dépasse le deuxième plus bas taux au Canada, soit celui de l'Ontario.
- impose des frais de recouvrement des coûts aux fabricants de produits du tabac de 30 M\$, ce qui correspond aux montants liés à la stratégie de lutte contre le tabagisme et au remboursement des produits d'aide à la cessation tabagique du gouvernement du Québec.
- mette sur pied un système de permis de vente et fixe les frais de ce permis à un minimum d'un dollar par jour, soit 365 \$ par année. Cette mesure permettrait de générer un revenu d'environ 2,6 M\$ par année.
- investisse une part importante du règlement contre l'industrie du tabac dans la diminution du tabagisme et du vapotage.
- mette sur pied une taxe de 20 % sur les boissons sucrées dont les revenus seront réinvestis dans des activités de promotion de saines habitudes de vie, de prévention et de réduction des iniquités de santé.
- instaure un prix minimum par verre standard dans tous les points de vente d'alcool.
- redéfinisse la mission de la Société des alcools du Québec (SAQ) afin d'y intégrer des objectifs de prévention et de santé publique.
- augmente progressivement ses investissements visant à prévenir les maladies chroniques comme le cancer pour qu'ils représentent 5 % du budget de la Santé, favorisant ainsi l'adoption de saines habitudes de vie, créant des environnements sains et réduisant la pression sur le système de santé.
- annonce des fonds dédiés afin de soutenir la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035⁵⁰ et de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs ambitieux.

2. Pour réduire les coûts associés au cancer et améliorer l'accès aux soins, il faut que le gouvernement du Québec :

- bonifie la politique de déplacement des usagers et rende plus accessible ses programmes afin de mieux soutenir les personnes atteintes de cancer et leurs proches.
- développe et mette en œuvre des mécanismes de collecte de données pour mieux comprendre l'impact des difficultés financières liées au stationnement, aux déplacements et à l'hébergement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants afin d'établir un accès équitable au transport et à l'hébergement.
- rende les critères d'admissibilité au crédit d'impôt remboursable plus flexibles pour les proches aidants, notamment en modifiant ou en supprimant les critères de 12 mois ou de 365 jours consécutifs de proche aidance, pour qu'ils puissent accéder à cette aide malgré les défis auxquelles ils font face.
- mette sur pied une allocation pour les personnes proches aidantes afin de lutter contre l'appauvrissement causé par la perte de revenus et les coûts associés pour soutenir un proche.
- s'assure que les ressources nécessaires sont mises à la disposition de Santé Québec, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources humaines, technologiques et financières, pour assurer l'accès aux soins et services en oncologie à ceux qui ont besoin d'y accéder sont en mesure de le faire en temps opportun et de manière équitable.
- d'améliorer l'accès aux essais cliniques et l'innovation en santé en mettant en place les recommandations du Plan d'action relatif aux essais cliniques sur le cancer⁵¹.

⁵⁰ [Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

⁵¹ [Plan d'action relatif aux essais cliniques sur le cancer - Société canadienne du cancer](#)